



**Elle a été notifiée par lettre recommandée, l'arrêté pris à son encontre en janvier, l'interdisant de territoire français.**

Nathalie Yamb n'est plus autorisée à entrer en France. L'activiste suisse-camerounaise a reçu vendredi dernier, par lettre recommandée, l'arrêté pris à son encontre en janvier l'interdisant de territoire en France.

L'arrêté du ministre français de l'Intérieur l'interdisant d'entrée et de séjour sur le territoire français a été notifié vendredi 14 octobre à la militante suisse-camerounaise Nathalie Yamb.

« Nous voulons nous assurer qu'elle est bien informée qu'elle est sous le coup de cette mesure pour incitation à la haine et à la violence », explique à RFI une source proche du dossier Yamb.

Agée de 53 ans, Nathalie Yamb est bien connue pour ses positions acerbes à l'égard de la France en Afrique. La camerounaise vit désormais en Suisse, après avoir été expulsée de Côte d'Ivoire en décembre 2019, où elle a été accusée de « mener des activités incompatibles avec l'intérêt national ».

Pour justifier l'interdiction de Nathalie Yamb en France, l'arrêté signé par le Ministre français de l'intérieur évoque « des propos virulents à l'égard des positions françaises sur le continent

africain, susceptibles de favoriser l'entrisme des puissances étrangères hostiles à la France sur le continent africain et d'alimenter le développement d'un ressentiment populaire anti-français en Afrique, mais également parmi les diasporas africaines en France ».

Les autorités françaises estiment notamment qu'il « est à craindre que sa présence en France provoque de graves troubles à l'ordre public ».

L'activiste, suivie par plus de 200 000 abonnés sur Twitter comme sur sa chaîne YouTube, se présente sur son site internet comme « experte des questions africaines et migratoires », entre autres. Elle y évoque son surnom, « la dame de Sotchi », en référence à un discours remarqué lors du premier sommet Russie-Afrique, qui s'est tenu en 2019 dans cette station balnéaire de la mer Noire.